



Question sur la succession

Par **boussetta**, le 16/06/2008 à 22:55

je compte me pacse l'an prochain avec ma compagne. concernant l'heritage, ses parents se demandent si en cas de deces seul leur fille herite ou bien leur fille herite ainsi que le conjoint pacse? en fait, l'argent dont pourrait heriter leur fille, est-il un bien propre ou bien peut-il aussi revenir au conjoint pacse?

Par **Marion2**, le 16/06/2008 à 23:00

En cas de décès, seule leur fille héritera (pacsée ou même mariée, c'est la même chose)